



avantage nature repas deduit

Par **ss88**, le **31/07/2012** à **13:52**

bonjour,

je suis serveuse catégorie café/bar, j'ai chaque mois des avantages repas ajoutés sur mon salaire brut mais qui me sont repris sur mon salaire net

- je ne consomme pas de repas

- est il normal que cet avantage que je n'ai pas me soit ajouté sur mon salaire brut et repris sur mon salaire net??

merci pour votre reponse

Par **janus2fr**, le **31/07/2012** à **15:31**

Bonjour,

Cela dépend si ces repas sont bien mis à disposition et que c'est vous qui refusez de les prendre. La jurisprudence a fixé que dans ce cas, l'avantage en nature était justifié.

En revanche, si aucun repas ne vous ai mis à disposition, il n'y a pas lieu à cet avantage en nature.

Par **ss88**, le **31/07/2012** à **17:32**

En effet on ne me le propose pas